

**Nom du produit:** SYSTHANE (TM) New Fungicide**Date de révision:** 2013/07/22**Date d'impression:** 22 Jul  
2013

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

## Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateurs de produit

**Nom du produit**

SYSTHANE™ New Fungicide

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**

Produit phytosanitaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Dow AgroSciences S.A.S.  
Une filiale de The Dow Chemical Company  
Marco Polo, Bâtiment B  
B.P. 1220  
790 Avenue du Docteur Donat  
ZAC du Font de l'Orme 1  
06254 MOUGINS CEDEX  
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

[SDSQuestion@dow.com](mailto:SDSQuestion@dow.com)

### 1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

**Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:**

0033 388 736 000

**Contact local en cas d'urgence:**

00 33 388 736 000

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

## Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon les Directives CE

#### Risques particuliers:

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils de prudence:

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

## Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
<b>No.-CAS</b> 88671-89-0 <b>No.-CE</b> 410-400-0 <b>Index</b> 613-134-00-5	—	4,5 %	Myclobutanil	Acute Tox., 4, H302 Eye cor/irr, 2, H319 Repr., 2, H361d STOT RE, 2, H373 Aquatic Chronic, 2, H411
<b>No.-CAS</b> Non disponible <b>No.-CE</b> 922-153-0	01- 2119451097- 39	< 10,0 %	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène	Asp. Tox., 1, H304 Aquatic Chronic, 2, H411
<b>No.-CAS</b> 108-94-1 <b>No.-CE</b> 203-631-1 <b>Index</b> 606-010-00-7	01- 2119453616- 35	< 5,0 %	Cyclohexanone	Flam. Liq., 3, H226 Acute Tox., 4, H332 Acute Tox., 4, H302 Acute Tox., 3, H311 Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318
<b>No.-CAS</b> 57-55-6 <b>No.-CE</b> 200-338-0	01- 2119456809- 23	< 5,0 %	Propylèneglycol#	Non classé.
<b>No.-CAS</b> 68953-96-8 <b>No.-CE</b> 273-234-6	—	< 1,0 %		Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318 Aquatic Chronic, 2, H411
<b>No.-CAS</b> Non disponible <b>No.-CE</b>	01- 2119455851- 35	< 1,0 %	Hydrocarbures, C9, aromatiques	Flam. Liq., 3, H226 Asp. Tox., 1, H304 STOT SE, 3, H335

918-668-5

STOT SE, 3, H336  
Aquatic Chronic, 2, H411

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
<b>No.-CAS</b> 88671-89-0 <b>No.-CE</b> 410-400-0 <b>Index</b> 613-134-00-5	4,5 %	Myclobutanil	Repr. Cat. 3: R63; Xn: R22; Xi: R36; N: R51, R53
<b>No.-CAS</b> Non disponible <b>No.-CE</b> 922-153-0	< 10,0 %	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène	Xn: R65; R66; N: R51/53
<b>No.-CAS</b> 108-94-1 <b>No.-CE</b> 203-631-1 <b>Index</b> 606-010-00-7	< 5,0 %	Cyclohexanone	R10; Xn: R20/21/22; Xi: R38, R41
<b>No.-CAS</b> 57-55-6 <b>No.-CE</b> 200-338-0	< 5,0 %	Propylèneglycol#	Non classé.
<b>No.-CAS</b> 68953-96-8 <b>No.-CE</b> 273-234-6	< 1,0 %		Xi: R38, R41; N: R51/53
<b>No.-CAS</b> Non disponible <b>No.-CE</b> 918-668-5	< 1,0 %	Hydrocarbures, C9, aromatiques	R10; Xn: R65; Xi: R37; R66; R67; N: R51/53

# Substance(s) avec une valeur limite d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

## Section 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## **Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie.

**Moyens d'extinction à éviter:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Si la quantité d'oxygène est insuffisante, la combustion produit une fumée dense.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection pour les intervenants:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant

casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

## Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

## Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

**Manipulation générale:** Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

**Pour maintenir la qualité du produit, la température de stockage recommandée est: > 0 °C**

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez consulter l'étiquette du produit.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Myclobutanil	Dow IHG	VME	0,5 mg/m3

<b>Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, &lt;1% de naphthalène</b>	DNEL-Travailleur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	12,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Travailleur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	151 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Consommateur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	32 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Oral - Systémique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour
<b>Cyclohexanone</b>	ACGIH (USA)	VME	20 ppm PEAU
	ACGIH (USA)	VLE	50 ppm PEAU
	VLEP UE	VME	40,8 mg/m3 10 ppm PEAU
	VLEP UE	VLE	81,6 mg/m3 20 ppm PEAU
	France	VME	40,8 mg/m3 10 ppm
	France	VLCT (ou VLE)	81,6 mg/m3 20 ppm
Dow IHG	VME	7,5 ppm PEAU	
<b>Propylèneglycol</b>	WEEL (USA)	VME Aérosol.	10 mg/m3
<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	DNEL-Travailleur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	25 mg/kg bw/jour
	DNEL-Travailleur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	100 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Cutané - Systémique à Long Terme.	11 mg/kg bw/jour
	DNEL-Consommateur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	32 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Oral - Systémique à Long Terme.	11 mg/kg bw/jour

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection personnelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

**Protection de la peau:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**-Protection des mains:** Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

**Ingestion:** Éviter l'ingestion, même de très petites quantités; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

### Mesures techniques

**Ventilation:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6,85 (@ 100 %) CIPAC MT 75 (pur)
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	> 100 °C

<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	<b>Inférieure:</b> Aucune donnée d'essais disponible <b>Supérieure:</b> Aucune donnée d'essais disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité (H<sub>2</sub>O=1)</b>	1,007 20 °C/4 °C <i>Digital Density Meter (Oscillating Coil)</i>
<b>Solubilité dans l'eau (en poids)</b>	émulsionnable
<b>Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)</b>	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 400 °C
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	876 mPa.s @ 25 °C
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non

## 9.2 Autres informations

<b>Densité du liquide</b>	1,007 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
<b>Tension superficielle</b>	38 mN/m @ 25 °C

## Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas d'elle-même. Des masses de produit de plus d'une livre (0,5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée d'une accumulation considérable de chaleur.

**10.4 Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 300 °C. Une décomposition potentiellement violente peut se produire à plus de 350 °C. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide.

**10.5 Substances incompatibles:** Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Éviter un contact non intentionnel avec des amines.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz sont libérés durant la décomposition.

## Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.



Comme produit: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Pour un ou des produits semblables: DL50, rat, mâle > 5.000 mg/kg

Pour un ou des produits semblables: DL50, rat, femelle 3.749 mg/kg

**Risque d'aspiration**

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

**Cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, rat > 5.000 mg/kg

**Inhalation**

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation CL50, Aérosol, rat > 5 mg/l

**Domage oculaire / irritation des yeux**

Peut provoquer une légère irritation des yeux. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Chez l'homme, une brève exposition (minutes) à des concentrations en vapeur de cyclohexanone supérieures ou égales à 50 ppm provoque une irritation de l'oeil.

**Corrosion / irritation de la peau**

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

**Sensibilisation****Peau**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

**Respiratoire**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité à doses répétées**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Foie. Reins. Glandes surrénales. Thyroïde. Testicules. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins. Foie. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

**Toxicité chronique et cancérogénicité**

L'ingrédient actif n'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour le développement**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère. L'ingrédient actif n'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour le ou les composants mineurs: Lors d'une étude de reproduction sur l'animal, la cyclohexanone a entraîné une réduction de la croissance de la progéniture. Les doses ayant produits cet effet ont également provoquées des effets sur le système nerveux central des animaux parents. Dans des études sur des animaux, a porté atteinte à la reproduction chez les mâles. Des effets ont seulement été constaté aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

**Toxicologie génétique**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Pour le ou les composants mineurs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Les résultats d'études de toxicologie génétique sur les animaux n'ont pas été concluants.

## Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Données pour le composant: Myclobutanil

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

|| CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 2 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

|| CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 17 mg/l

|| CL50, mysidacé Mysidopsis bahia, 96 h: 0,24 mg/l

|| CE50, huître américaine (Crassostrea virginica), Essai en dynamique, 96 h, inhibition de la croissance de la coquille: 0,72 mg/l

#### **Toxicité pour les plantes aquatiques**

|| CE50r, algue de l'espèce du Scenedesmus, Inhibition du taux de croissance, 96 h: 2,655 mg/l

|| CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Inhibition de la croissance, 72 h: 2,5 mg/l

#### **Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

|| CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

|| DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie): 510 mg/kg poids corporel.

|| DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles): 39,6 microgrammes/abeille

|| DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles): 33,9 microgrammes/abeille

#### **Toxicité pour les organismes résidant dans le sol**

|| CL50, Ver de terre, Lumbricus terrestris, 14 jr: 250 mg/kg

#### Données pour le composant: Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

|| Pour un ou des produits semblables: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

|| Pour un ou des produits semblables: CE50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h: 3,6 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

|| Pour un ou des produits semblables: CE50, Daphnia magna, 48 h: 1,1 mg/l

#### **Toxicité pour les plantes aquatiques**

|| Pour un ou des produits semblables: CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h: 7,9 mg/l

#### Données pour le composant: Cyclohexanone

|| Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

|| CL50, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, 48 h: 630 mg/l

|| CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h: 527 - 732 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

|| CE50, Daphnia magna, 24 h, immobilisation: 820 mg/l

#### **Toxicité pour les micro-organismes**

|| CE50, Test OCDE 209; boue activée: > 1.000 mg/l

#### Données pour le composant: Propylèneglycol

|| Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

|| CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 40.613 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

|| CL50, Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau), Essai en statique, 48 h: 18.340 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

|| CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Inhibition du taux de croissance, 96 h: 19.000 mg/l

**Toxicité pour les micro-organismes**

|| CE50, boues activées (test 209 de l'OCDE), Inhibition de la respiration, 3 h: > 1.000 mg/l

**Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

|| Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau), Essai en semi-statique, 7 jr, nombre de descendants, NOEC: 13020 mg/l

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques**

|| Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles). Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

**Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

|| CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 9,22 mg/l

**Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

|| Pour un ou des produits semblables: CE50, Daphnia magna, 48 h: 3,2 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

|| Pour un ou des produits semblables: CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h: 2,9 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

|| CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 6500 mg/kg par voie alimentaire.

|| DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie): > 2150 mg/kg poids corporel.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Données pour le composant: Myclobutanil**

|| En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**Stabilité dans l'eau (demi-vie):**

|| > 365 jr

**Tests de biodégradation de l'OCDE:**

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
22,4 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

**Photodégradation indirecte par les radicaux OH**

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
1,69 <sup>E</sup> -11 cm <sup>3</sup> /s	7,6 h	Mesuré

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène**

|| Pour un ou des produits semblables: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**Données pour le composant: Cyclohexanone**

|| Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

**Tests de biodégradation de l'OCDE:**

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
87 %	14 jr	Test OCDE 301C	Sans objet

**Données pour le composant: Propylèneglycol**

|| Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. La biodégradation peut se produire dans des conditions anaérobies (en l'absence d'oxygène).

**Tests de biodégradation de l'OCDE:**

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
81 %	28 jr	Test OCDE 301F	Réussi
96 %	64 jr	Test OCDE 306	Sans objet

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Pour le ou les principaux composants: Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour certains composants: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Données pour le composant: Myclobutanil**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 3,17 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 8,3; Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène**

**Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

**Données pour le composant: Cyclohexanone**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 0,81 Mesuré

**Données pour le composant: Propylène glycol**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** -1,07 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0,09; Estimation

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques**

**Bioaccumulation:** Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**12.4 Mobilité dans le sol****Données pour le composant: Myclobutanil**

**Mobilité dans le sol:** Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000),. Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

**Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 517 **Constante de la loi d'Henry (H):**  $4,33 \times 10^{-4}$  Pa\*m<sup>3</sup>/mole. Mesuré

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène**

**Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.

**Données pour le composant: Cyclohexanone**

**Mobilité dans le sol:** Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 15 Estimation

**Constante de la loi d'Henry (H):**  $1,04 \times 10^{-5}$  atm\*m<sup>3</sup>/mole Mesuré

**Données pour le composant: Propylène glycol**

**Mobilité dans le sol:** Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit., Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** < 1 Estimation

**Constante de la loi d'Henry (H):**  $1,2 \times 10^{-8}$  atm\*m<sup>3</sup>/mole Mesuré

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques**

**Mobilité dans le sol:** Pour le ou les principaux composants: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Données pour le composant: Myclobutanil**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Données pour le composant: Cyclohexanone**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

**Données pour le composant: Propylèneglycol**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Données pour le composant: Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

**12.6 Autres effets néfastes**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

**Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger: Donnée non disponible

**ADNR / ADN****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**IMDG****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Numéro SME: Sans objet

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil****IBC**

Sans objet

**ICAO/IATA****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Sans objet

**14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

**France. Tableaux des maladies professionnelles**

Cyclohexanone	Tableau:	84
Propylèneglycol	Tableau:	66
Propylèneglycol	Tableau:	84

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

**Section 16. AUTRES DONNÉES****Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases de risques dans la section Composition**

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Révision**

Numéro d'identification: 1001718 / 3015 / Date de création 2013/07/22 / Version: 3.0

Code DAS: GF-1326

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

*Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus.*

*Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*